



Municipalité d'Elgin

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur d'un règlement modifiant le règlement d'urbanisme

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 15 janvier 2024, le conseil municipal d'Elgin a adopté le règlement numéro 283-12 modifiant diverses dispositions du règlement d'urbanisme numéro 283.
2. Ce règlement est entré en vigueur le 23 février, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Haut St-Laurent.
3. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 933, chemin de la 2^e Concession, Elgin, aux heures régulières de bureau, il est également disponible sur le site internet de la municipalité.

DONNÉ À ELGIN, ce 4 mars 2024

Guylaine Carrière
Directrice générale et Greffière-Trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidente de Huntingdon, certifie avoir publié l'avis ci-haut en affichant deux copies aux endroits indiqués par le conseil entre 9h et 16h ce 5^e jour de mars 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 4^e jour du mois de mars 2024

Guylaine Carrière
Directrice générale et Greffière-Trésorière